

JEUDI

16 JANVIER 1834.



TROISIÈME ANNÉE.

291.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS
ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

LA PROPAGANDE SERA CONTINUÉE.

L'œuvre de propagande que nous avons entreprise est principalement utile à nos frères les prolétaires. La faculté de la continuer nous appartient en vertu du droit naturel comme du droit écrit : il est donc de notre devoir de ne pas l'abandonner.

Le pouvoir fait crier bien haut dans sa chambre des députés et dans ses journaux, qu'il veut l'instruction du peuple.... Mensonge! mensonge! La plus belle source d'instruction, suivant lui, c'est la lecture du journal des *Connaissances utiles*, où l'on enseigne à faire cuire très économiquement les pommes de terre, et à vivre bestialement en détestant toute idée politique. — Pour dire périodiquement la vérité au peuple, il faut déposer un énorme cautionnement, jeter chaque jour, pour divers droits, dans la gueule du fisc de fortes sommes, et s'exposer à subir de longues années de captivité. Ceux donc qui veulent lire chez eux la vérité, sont forcés de payer bien cher les journaux qui la leur apportent : aussi l'instruction n'arrive qu'à ceux qui sont assez riches pour l'échanger contre de beaux et bons écus!.... Or, comme plus des trois-quarts des Français ne sont pas riches, ils sont, de par les lois faites par une poignée de privilégiés, privés du droit qui leur appartient de connaître les affaires de leur pays! Ce sont des millions d'isolés, petits marchands, petits rentiers, prolétaires, auxquels de pédans aristocrates disent dédaigneusement : « Il ne vous appartient pas de connaître comment, ni par qui vous êtes gouvernés!.. Mangez, buvez, si vous pouvez; payez les impôts, quand même; tuez-vous à la peine! c'est votre condition, et ne vous mêlez pas d'autre chose!... »

Pauvre peuple, quel cas on fait de toi!... Mais, le mépris qu'ils te lancent, ces insolens avides, tu le leur renvoies bien! et tes oreilles sont fermées à leurs intéressées prédications! Oh! quelle rage les possède, lorsqu'ils te voient rechercher cette instruction qu'ils veulent à tout prix t'empêcher de saisir!... Comme ils sentent chanceler leur tyrannique empire, lors-

qu'ils te voient si grand, si beau, si puissant par la connaissance de tes droits et de ta propre dignité, prêt à te lever pour anéantir tout esclavage, et proclamer le règne bienfaisant de la justice et de la raison!... O peuple! continue! marche, marche, car la route que tu suis est bonne, puisqu'elle seule ramènera la société à ces conditions de moralité, d'égalité, de liberté, que les tyrans ont détruites pour mieux l'asservir. — Nous sommes peuple aussi, nous; — c'est une gloire. — Compte donc sur notre persistance à défendre tes droits, comme nous comptons sur ton irrésistible force, lorsqu'il sera impossible de les faire respecter autrement!...

Le DROIT NATUREL, LA CHARTE, LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1830, nous autorisent à publier, sans entraves, notre pensée, et à la faire vendre imprimée dans les rues. Nous consentons à nous soumettre à toutes les exigences des lois; mais, après cela, nous voulons user du droit qu'elles nous donnent. — Eh bien! des hommes dont le premier devoir est de faire respecter les lois, les violent afin de s'opposer à ce que le peuple sache la vérité et perfectionne véritablement et utilement son instruction. Ils refusent brutalement de laisser faire à Lyon ce qu'on fait dans toutes les rues de Paris, dans tous les départements du nord, à Châlons, à Marseille, à Dijon. Cet arbitraire monstrueux doit-il nous faire renoncer à l'exercice d'un droit sacré et infiniment précieux?... De quelque parti qu'ils soient, tous les hommes consciencieux répondront : « Non. » — C'est également notre opinion.

Nous marcherons donc en avant. — Dimanche prochain, à onze heures du matin, nous ferons vendre dans les rues de Lyon, après avoir rempli strictement toutes les formalités voulues par la loi, les discours remarquables prononcés à la chambre des députés, par MM. Voyer-D'Argenson et Audry de Puyraveau, membres du comité central de la *Société des Droits de l'homme et du citoyen*. Ces mêmes discours viennent d'être publiés par l'administration du *Populaire*. Ils se ven-

dent dans les rues de Paris; on en peut même acheter des exemplaires à Lyon, chez plusieurs libraires.

Magistrats de l'ordre judiciaire, magistrats de l'ordre administratif, sachez respecter le droit que nous défendons au nom et dans l'intérêt du peuple! NE FAITES PAS TROUBLER INUTILEMENT ET INJUSTEMENT LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE! — Si vous agissez autrement, nous vous dénonçons d'avance à la France comme PROVOCATEURS DE DÉSORDRES, et vous rendons tous responsables des événemens que votre conduite anti-légale et arbitraire pourrait amener!

Dialogue récréatif

Entre la pensée immuable et ses congratulateurs.

STÉNOGRAPHIE A L'USAGE DES FARCEURS

DE SOCIÉTÉ QUI VEULENT EN FAIRE LES DÉLICES ET L'ORNEMENT.

Suite.

SCÈNE IV.

M. le garde des sceaux. — « Si, pour rendre l'action de votre gouvernement efficace partout où des intérêts légitimes réclament sa présence, il importe de voir les fonctions publiques dans les mains d'hommes dévoués au Roi et à la Charte, et qui, comprenant leurs devoirs, possèdent la vertu et la fermeté nécessaires à leur entier accomplissement, il n'importe pas moins qu'au sommet de la hiérarchie administrative se trouve un corps qui, par son savoir, son expérience des affaires et le maintien des bonnes traditions, éclaire la direction de l'administration tout entière: telle est la mission du conseil d'état.

Le rohá. — « C'est avec le concours des lumières du conseil d'état que l'administration saura remplir sa mission avec cette intelligence de ses devoirs, et cette fermeté qui est nécessaire à tous les fonctionnaires; car il ne leur suffit pas de respecter les lois, ils doivent encore les faire respecter par tous. »

Le garde des sceaux. — « La France vous devra la consolidation du gouvernement monarchique constitutionnel, le seul qui réponde à ses besoins. »

Le rohá. — « Vous savez combien je tiens à ce que nous ne sortions jamais de l'ordre légal, et à ce que ce soit toujours dans la loi que l'administration cherche la force nécessaire pour réprimer les tentatives des factions, force qui sera toujours suffisante, surtout si les fonctionnaires ne se laissent pas entraîner à voir dans un avenir chimérique, que la volonté nationale repousse autant que la raison, ces effrayantes illusions qu'on s'efforce sans cesse de leur présenter pour paralyser leur action. C'est ainsi qu'ils se montreront dignes de ma confiance, et qu'ils m'aideront à consolider chaque jour davantage l'édifice de nos institutions.

SCÈNE V.

M. Portalis, au nom de la cour de cassation. — « Espérons que, grâce à la sollicitude royale de votre majesté, la complète sécurité des personnes et des propriétés, l'abondance du travail et la situation meilleure des classes laborieuses, qui en sont la suite, frapperont d'impuissance de menaçantes doctrines que désavouent les principes fondamentaux de nos sociétés politiques, et qui compromettraient jusqu'à notre civilisation même »

Le rohá. — « Espérons que les progrès de la raison publique continueront à seconder nos efforts, et que le

bonheur, la paix et liberté de la France ne seront plus compromis par les folles et déplorables tentatives auxquelles vous venez de faire allusion.

SCÈNE VI.

M. Barbé-Marbois, au nom de la cour des comptes. — « Quatre années ne sont pas encore révolues. »

Le rohá. — « Je vois avecque plaisir que vous appréciez les progrès que nous avons faits, et j'espère que nous continuerons à marcher dans cette voie salubre, et que, secondés par de dignes magistrats comme vous, guidés par les conseils de l'espérance, rien n'arrêtera plus l'accroissement de la prospérité nationale, et que j'aurai encore le bonheur de lui voir atteindre ce haut degré qui est l'objet de tous mes vœux. »

SCÈNE VII.

M. Guizot, au nom de l'Université. — « Au 1^{er} janvier, partout, dans la maison paternelle, parens et enfans se livrent aux douces joies de ce jour, avec cette sécurité que la sagesse de votre majesté nous a faite. Demain nos écoles se rouvriront. »

Le rohá. — J'espère que les progrès de l'instruction seront à la fois ceux de la morale, de la raison et du bon sens, que nos jeunes gens en rentrant dans leur famille, y reviendront non-seulement plus instruits, mais meilleurs qu'ils n'en étaient sortis.

SCÈNE VIII.

M. Séguier, au nom de la cour royale. — « Le bonheur de vous offrir l'hommage de nos vœux ne se renouvelle qu'avec l'année, et cependant nos vœux sont de tous les jours. Ces expressions ne paraîtront pas vaines, si Votre Majesté daigne les interpréter par les actes quotidiens d'une justice glorieuse du nom de son souverain, par des efforts constans pour la paix des citoyens, par un dévouement dont la mission nous vient d'aussi haut que l'exemple.

Le rohá. — « La cour royale a hérité des sentimens qui ont toujours illustré les magistrats qu'elle remplace aujourd'hui dans le sanctuaire, et j'espère qu'elle y sera toujours entourée de cette inviolabilité que la justice a droit de réclamer, et qui appartient aux organes de la loi.

M. Séguier. — « Anciennement l'Hospital avait dit que les lois étaient toujours suffisantes quand il y avait de bons magistrats pour les faire exécuter; maintenant, Sire, les magistrats, sujets de la loi, attentifs à ses paroles et même à son silence, n'usent que des moyens qu'elle accorde pour sa propre observation. »

Le rohá. — « Je vois avecque plaisir et votre courage et vos efforts pour faire respecter la loi, et pour veiller à ce qu'elle soit toujours consciencieusement observée. Vous pouvez doncque compter sur mon appui. »

M. Séguier. — « Il est réservé à Votre Majesté de pourvoir à la sûreté de la monarchie constitutionnelle, port de salut de l'ordre social. La prudence et la longanimité ont déjà caractérisé votre règne. Poursuivez, Sire, avec fermeté; fort de la raison publique, accomplissez votre œuvre royale, et les Français, reconnaissans, récompenseront le père de la patrie en amour et en obéissance. Nous vénérons tous une famille qui a rendu le trône populaire en y faisant asseoir les vertus privées. Nous rendons grâce à la Providence, qui fait croître de nombreux rejetons autour de l'olivier, pour en former la couronne de votre vieillesse, pour perpétuer une tige

auguste, et avec elle la prééminence antique de notre civilisation. »

Le rohá. « Remplir la tâche que vous avez si bien définie, a toujours été l'objet de tous mes vœux; la voir accomplie sera ma plus douce récompense; et entendre de vous que j'ai répondu à l'attente de la nation, à la vôtre, à celle de la magistrature, est déjà pour moi une satisfaction que je vous remercie de m'avoir procurée. »

MODÈLE

D'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE.

Il vous souvient du banquet offert à Garnier-Pagès par les républicains de Lyon. Vous savez sans doute aussi que Fulchiron l'un de nos délicieux impropitiués, n'a jamais pu digérer ce banquet; mais ce que vous ignorez peut-être, c'est la malice imaginée par le député-croupion pour se venger du mandataire patriote.

Fulchiron est très fort sur l'histoire sainte; il sait que Samson, armé d'une mâchoire d'âne, extermina une armée de Philistins. Garnier-Pagès était pour lui un Philistin qu'il fallait assommer. Les mâchoires d'âne ne lui manquaient pas, il n'avait qu'à choisir entre celles de Jars, de Viennet, de Mahul, de Madier-Montjeau, etc., etc.

Fulchiron avait fait toutes ces réflexions lorsqu'il s'écria : Eh! qu'ai-je besoin de chercher des armes lorsque je peux faire usage de celles que je tiens de la nature! Ne suis-je pas moi-même une fameuse mâchoire? Chaque fois que Garnier-Pagès montera à la tribune, je m'y précipiterai après lui et je l'assommerai.

Fulchiron a tenu parole, et chaque fois qu'il a parlé, Garnier-Pagès n'est pas le seul qui l'ait trouvé assommant.

Eh! tenez, il y a quelques jours encor, le député de l'Isère venait de parler; Fulchiron s'élance à la tribune.

Jusqu'à ce jour, nous avons été assez malheureux pour ne pouvoir reproduire les admirables improvisations de l'impropiuété. Les sténographes, occupés à se tenir les côtés pour ne pas étouffer de rire, ne pouvaient transcrire les paroles de l'orateur. Un de nos amis qui se trouve en ce moment à Paris, a été assez audacieux pour braver le danger. Voici enfin un discours de Fulchiron, reproduit textuellement. Notre ami, il est vrai, a été pris de coliques si violentes, qu'on désespère de ses jours.

Mais qu'importe la vie d'un homme? un discours de Fulchiron ne saurait être payé trop cher.

Voici ce chef-d'œuvre d'éloquence parlementaire :

Messieurs,

« On ne cesse de vous parler de la misère des ouvriers : il est temps de répondre par des faits à ces misérables calomnies.

Je prétends, moi, que l'ouvrier est heureux, colossalement heureux, pyramidalement heureux, et je le prouve.

D'abord, l'ouvrier est exclu des rangs de la milice citoyenne; partant, point de dépenses à faire pour un uniforme, point de nuits à passer sur le lit de camp, point de rhumes à attrapper en patrouillant pour l'ordre public, point de horions à recevoir en écrasant l'une des cent mille têtes de l'hydre révolutionnaire.

L'ouvrier ne peut être député, ce qui le met à l'abri de la corruption et du charivari.

L'ouvrier n'est pas même électeur : le gouvernement ne veut pas qu'il se dérange de ses utiles occupations pour se rendre aux collèges électoraux.

L'ouvrier n'est jamais ambassadeur, ce qui le dispense de se traîner sur le ventre ou de courber sans cesse son épine dorsale.

L'ouvrier ne peut être ministre, il n'est donc pas exposé à être pendu.

Enfin, messieurs, l'ouvrier est exclu de toutes les fonctions publiques. Cependant il est vrai de dire qu'avec des protections, un certificat de bonne vie et mœurs et un billet de confession, il peut être élevé aux importantes fonctions de garde-champêtre. Mais une fois parvenu à ce point culminant de la hiérarchie administrative, le gouvernement lui dit : « Tu n'iras pas plus loin. — Une place de garde-champêtre, voilà les colonnes d'Hercule du prolétaire.

Mais le gouvernement ferme aux ouvriers la porte des emplois et des honneurs, il leur ouvre à deux battants la porte de la gloire. Deux aunes de gros drap et un sou à dépenser par jour, avec ça, vertueux prolétaire, tu braveras les dangers, la fatigue, la mort. Nous voulons bien te permettre de mourir pour la patrie. Si l'ennemi menace nos frontières, tu nous feras un rempart de ton corps; si nos bons alliés viennent assiéger notre capitale, tu te feras tuer, et pour prix de ton sang versé, nous ouvrirons aux ennemis les portes de Paris. Dans un gouvernement bien organisé, les rôles doivent être nettement tracés : ton rôle à toi c'est de te faire tuer, le nôtre est de trahir; nous appelons ceci, en langage diplomatique, une capitulation.

Eternels ennemis de l'ordre de choses que nous avons eu l'heureuse idée de fonder en juillet, quelles ombres opposerez-vous à ce tableau? Que manque-t-il à la félicité de l'ouvrier? Les charges de l'état ne pèsent-elles pas toutes sur nous, hommes riches, dont la vie est un sacrifice continuel à la patrie? N'est-ce pas nous qui, par un noble dévouement, acceptons tous les emplois? S'il faut un maire, un préfet, un receveur-général, un député ou un ministre, nous voit-on jeter les yeux sur un de ces intéressans prolétaires pour l'attacher au char du gouvernement? Non! messieurs, nous sommes toujours prêts à nous sacrifier pour le peuple, et, nouveaux Curtius, nous n'hésitons jamais à nous jeter, les yeux fermés, dans la caisse d'un receveur-général ou dans le portefeuille d'un ministre.

A nous les sacrifices, à nous les fatigues, à nous les fonctions publiques, à nous les appointemens affectés à ces fonctions, et que nous n'acceptons que par dévouement.

A toi, prolétaire, à toi l'insouciance de l'avenir, à toi les douceurs du travail et les plaisirs du repos; à toi la gloire des combats, à toi l'honneur de produire cet immense budget, fruit de tes sueurs, et que nous partageons entre nous, toujours par suite du même dévouement. A toi, prolétaire, les douceurs de la vie que nous te pétrissons de roses et de miel.

Prolétaire! ferme l'oreille aux anarchiques provocations de ceux qui se disent tes amis.

Le roi de ton choix, les ministres, les députés (ceux du moins qui pensent comme moi), Gisquet, Vidocq,



les sergens de ville et leur auguste famille, voila tes véritables amis.

Ah! j'allais oublier *Chegaray*; *Prat* et *Roussel* sont aussi tes amis.

Prolétaire! écoute les conseils de ces amis qui te parlent par ma voix.

Travaille et paye les impôts, et seulement alors, suivant l'expression sublime du tapissier *Crochard*:

« Tu mourras peut-être de faim, mais tu vivras du moins honorablement. »

— M. Fulchiron se tut, au grand désappointement des centres émerveillés d'entendre raconter des choses qu'ils trouvaient tous si utiles et si vraies; puis, quand les ventrus furent bien sûrs que leur adorable collègue n'avait plus rien à dire, ils se fondirent en une longue; longue explosion de bravos et d'applaudissements.

Lyon.

Hier, le tribunal correctionnel de Lyon s'est enfin occupé de l'affaire du citoyen Tiphaine. On se souvient qu'au moment où il venait d'être renvoyé par le jury de l'accusation politique lancée contre lui et contre deux autres citoyens, au sujet de l'affaire du cimetière de Loyasse, le citoyen Tiphaine fut arrêté et reconduit en prison. Avides de vengeance, des hommes avaient saisi un prétexte pour le faire punir de ses opinions politiques par une injuste détention. Une vieille affaire éteinte fut réveillée, et Tiphaine renvoyé devant la police correctionnelle comme complice d'un greffier ou commis-greffier actuellement en fuite, et par suite, désigné comme coupable d'escroquerie et d'abus de confiance. On a tout employé pour réunir quelques preuves contre lui, mais on n'a pu y réussir. Au contraire, l'instruction a fourni plusieurs preuves de sa non-culpabilité. Enfin, le jour du jugement est venu: Tiphaine n'a pas eu de peine à confondre ses accusateurs, et malgré l'acharnement déployé contre lui par le ministère public et par un M. Trollet, receveur de l'enregistrement, il a été acquitté.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Toulon, 3 janvier 1834.

Citoyens Rédacteurs de la *Glaneuse*,

Veuillez faire accueil à la faible somme que quelques républicains de Toulon, grands amateurs de votre populaire journal, vous font parvenir, plutôt à titre de sympathie qu'à titre de secours, pour le paiement des amendes que vous ont imposées les juges de Louis-Philippe.

Publiez la liste ci-après et faites porter par votre feuille nos éloges au citoyen Granier, au *Seminaire de Clairvaux*.

Salut fraternel, POURIAC fils.

Note des Rédacteurs.

Le témoignage de sympathie que nous recevons de MM. Pouriac, Edmond Baune et de quelques-uns de leurs amis, est infiniment flatteur pour nous. Nous les en remercions bien sincèrement comme nous avons déjà remerciés les patriotes de tant de villes plus ou moins éloignées, qui, au moment où le pouvoir crut nous écraser sous une exorbitante amende, s'empressèrent généreusement de nous envoyer leurs offrandes fraternelles. Tous les procès qui nous ont été intentés n'ont servi qu'à prouver à nos persécuteurs que l'appui ne manquera jamais à tout organe franc et incisif de notre opinion, de quelque lieu que parte sa voix. Forts de cette preuve et des encouragements que nous recevons de toutes parts, nous continuons notre œuvre: puissent nos efforts être aussi utiles à notre patrie, que nous le désirons!...

Pour le moment, nous avons soldé tous nos comptes avec le fisc. Il est vrai qu'un nouveau procès pèse sur nous, mais nous croyons pouvoir compter sur un acquittement. S'il en était autrement, si nous avions trop présumé du bon sens et de la justice des jurés qui seront appelés à nous juger, si, enfin, nous étions encore condamnés et que nos propres ressources fussent insuffisantes, les patriotes ne nous abandonneraient pas! Nous devons donc disposer aujourd'hui, au profit d'un confrère condamné, de la somme que M. Pouriac nous a envoyée. Le spirituel, l'éminemment utile *Charivari*, recueille maintenant pour payer l'amende dont un tribunal exceptionnel l'a frappé; nous joindrons aux sommes reçues pour lui l'offrande des républicains toulonnais: ils approuveront de grand cœur ce changement de destination.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU CHARIVARI,

CONDAMNÉ A 5,500 D'AMENDE PAR LES JUGES DE CHARLES X.

Un fédéré de 1815, n° 1028 à Toulon (Var). 1 fr. 30 c. Pouriac,

rép., 1 fr. Encore un rép., 1 fr. 50 c. Idem, 1 fr. 50 c. Idem, 50 c. Edmond Baune, avocat, rép., 1 fr. Jonquier, agent comptable de la marine, 2 fr. Regnier, rép., 50 c. Un patriote, 50 c. Idem, 50 c. Idem, 50 c. Idem, 50 c.

Total 12 fr.

Grand-Théâtre.

La tour de Nesle. — Rentrée de M. Valmore.

Ma foi! quoique vous en puissiez dire, moi j'aime la Tour de Nesle; — j'aime infiniment la Tour de Nesle. — Vous allez me demander pourquoi?

Je vous répondrai que c'est pour une foule de raisons que je n'ai pas le temps d'énumérer; — mais pour une surtout qui a elle seule en vaut mille. — J'aime la Tour de Nesle, parce qu'on y crie: Vive le roi!

Et le public siffle, bien entendu.

Oui, vraiment, les figurants et comparses du Grand-Théâtre y crient vive le roi! ni plus ni moins que M. Viennet, et c'est ma foi du courage par le temps qui court. — Vous m'en croirez si vous voulez, vous qui n'avez pas vu la pièce, mais en vérité je vous le dis et c'est aujourd'hui chose fort rare, j'ai entendu, bien entendu, crier vive le roi à tue-tête et à quatre reprises différentes, ce qui m'a infiniment amusé.

Figurez-vous voir M. Squels, ou si mieux vous aimez Louis X (c'est un roi fort divertissant que M. Squels), faisant son entrée à Paris, au milieu de tous les Bugeaud, de tous les Viennet et de tous les Fulchiron du 14^{me} siècle.

C'est la scène la plus comique de la pièce.

Il y avait dans ce temps là aussi des fabricans d'enthousiasme.

Vive le roi! (On siffle.) Vive le roi! (On siffle plus fort.) Vive le roi! (On siffle encore plus fort.) Vive le roi! (Tonnerre de sifflets à faire crouler la salle.

Dites encore que ce n'est pas amusant!

Sans parler du nommé Prat, commissaire central de police, qui piétine dans sa loge et dont les gros yeux s'allument pendant cette scène d'une façon prodigieusement grotesque.

M. Valmore jouait Buridan. Il a déployé dans ce beau rôle le talent chaud et consciencieux que nous lui connaissons. — Le public l'accueilli comme un vieil ami qu'on n'a pas vu depuis long-temps, et l'acteur, salué dès son entrée en scène par de bruyants témoignages de sympathie, s'est fait justement applaudir pendant toute la durée de la pièce. M. Germain jouait pour la première fois le rôle de Gauthier d'Aulnay. Il faut tenir compte à ce jeune artiste de ses progrès et de ses efforts; mais nous voudrions qu'il se défit de certaine affecterie de manières qui nuit à ses avantages. — M. Germain est un acteur qui a de l'avenir; — il serait dommage de le voir se jeter dans une fausse route. Qu'il prenne sur lui de jouer plus simplement, et nous sommes persuadés qu'il sera beaucoup mieux en cherchant moins à bien faire. L'espérons-nous? L'avis est d'être utile et nous engageons M. Germain à le méditer.

GLANE.

L'autorité prend l'offensive et défend la défensive.

— Avant qu'ils nous prennent au collet, nous ferions bien de les prendre à la gorge.

— En lisant l'ordonnance, qu'avez-vous pensé du stile, eh! (stilet.)

— Que pensez-vous de M. de Talleyrand qui a fait présent au duc de Chartres d'un singe sur un âne en lui disant: « Acceptez-vous, mon prince? » Touchante allégorie!

— On prétend que le bœuf gras sera exécuté par le peuple: pauvre monarchie! pourvu qu'on ne te prenne pas pour la bête.

ANNONCES.

M. Boissat, huissier, désirant retirer son cautionnement, en fait sa déclaration au greffe du tribunal civil de Lyon, pour se conformer à la loi.

Biscuits Antisiphylitiques.

Après 3 années d'épreuves, faites par ordre du gouvernement, le remède a été approuvé et autorisé par l'académie royale de médecine qui a accordé à son auteur une récompense de 30,008 f. pour son importante découverte.

Déposé chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même le sirop de Salsepareille, préparé avec le plus grand soin, et sans mélange.

J. FERTON, l'un des gérants.